

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner trois gérants d'Obligations Convertibles ISR sur la zone Monde

Paris, le 4 novembre 2024 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres afin d'attribuer trois mandats de gestion (deux actifs et un dit « stand-by ») de portefeuille d'Obligations Convertibles ISR Monde.

Les gérants titulaires auront pour objectif de développer une gestion active non benchmarkée d'un portefeuille d'obligations convertibles de la zone Monde et de réaliser une performance supérieure à l'indice de référence.

La construction du portefeuille devra être réalisée par les gérants essentiellement sur la base d'analyses technique et fondamentale de chaque émetteur et de chaque instrument financier éligible afin d'optimiser la performance sur la durée du marché.

Cette stratégie sera réalisée dans le respect des dispositions ISR de l'ERAFP et dans l'optique d'accompagner l'Établissement dans la mise en œuvre de [ses engagements en faveur du climat](#) pris notamment dans le cadre de la *Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)*.

A titre indicatif, le montant prévisionnel pour l'ensemble des mandats sera d'environ 1 milliard d'euros. Un des trois mandats attribués sera dit « stand-by », ce qui signifie que l'ERAFP se réserve l'opportunité de l'activer, notamment par souci de dispersion des risques.

La durée initiale du marché est de quatre ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour deux périodes successives d'un an.

Le dossier de consultation est disponible sur www.achatpublic.com.

Un lien vers cette plateforme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 45 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2023. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr